20 mars 2002 **02.115**

Interpellation Gilbert Hirschy

Augmentation de la population de chamois

Depuis les années 1990, où l'on comptait environ 200 chamois pour le canton de Neuchâtel, la population de cet ongulé n'a cessé d'augmenter pour atteindre presque 700 têtes, soit plus du triple.

Conjugués avec les 1500 chevreuils, ces chamois occasionnent, par l'abroutissement, des dégâts de plus en plus graves au rajeunissement des forêts.

Avec une telle population, la pérennité de la forêt jardinée, qui est issue de rajeunissement naturel, est remise en question.

Que peut faire le Conseil d'Etat pour stabiliser et ramener cette population à un niveau supportable pour tout le monde?

Nos disciples de saint Hubert ne font-ils pas grève de la gâchette en raison du coût élevé du permis, des amendes salées lorsque, par exemple, ils tirent une femelle qui allaite encore?

Peut-être ont-ils envie d'augmenter leur potentiel de chasse, en quel cas, que peut faire le Conseil d'Etat?

Cosignataires: F. Bonnet, C. Gehringer, Patrick Erard, H. Jenni, L. Debrot, M. Ebel, D. de la Reussille, J.-P. Veya, N. de Pury et D. Perdrizat.